

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

DREAL PAYS DE LOIRE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026022402507D21

Référence de l'exploitant : 2609028323.260901RDT02

N° d'affaire du déclarant : RN12ERN_DCE_037

Personne à contacter (déclarant) : ROUILLE Cyprien

Date de réception de la déclaration : 24/02/2026

Commune principale des travaux : 53500 ERNEE

Adresse des travaux prévus : Ernée

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR ANJOU

Personne à contacter :

Numéro / Voie : AVENUE DES FUSILLES

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 49400 SAUMUR

Tél. :

Fax :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☒ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitres 5 et Chapitre 8 relatifs au réseau électrique

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Voir commentaires. Suite erreur d'aiguillage, pour plus d'infos, contactez RTE GMR BRETAGNE au 02.98.66.60.00

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0241532680

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Mayenne 0243591600

Responsable du dossier

Nom : CHAGNEAU Yann

Désignation du service : RTE GMR ANJOU

Tél : +33 660156890

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : CHAGNEAU Yann

Signature :

Date : 24/02/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

SHA-256 c8643f4ef42781f19f789b1312570e16e07237e4582b280d1ac5c7c45d02358a

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/3578654cbc2c40d7a679447790445651_139217817/Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

Lire_et_comprendre_un_plan_LA_RTE.pdf

SHA-256 9cb532cd8d2230ef96ec9a638a9d780e36575db2460891bd726e7dd6e0d816ef

https://utilisateurs.protys.fr/download/214/a210000213a34de9b7b29211d4a17e9b_139218339/Lire_et_comprendre_un_plan_LA_RTE.pdf

2026-02-24_15h18_51.png

SHA-256 3a53cf40ad3316cf2574624f11efde63cf169bf0734631862e1db540cfe4690e

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/5db24f6c2557461387c4afd17e133090/2026-02-24_15h18_51.png

2026022402507D21-RTE-20260224-112840-RTE.pdf

SHA-256 a3119c27a4b0b2b188f511d06360ec65ea579506d3abe113685537d3f7d5101a

<https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/2cda5af2d3a34ee6a602f6a0145f5098/2026022402507D21-RTE-20260224-112840-RTE.pdf>

RTE GMR ANJOU

ECOPARC ZI NORD
AVENUE DES FUSILLES



49400 SAUMUR

France

Tél : +33240673775

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2609028323.260901RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous vous précisons, que les travaux que vous effectuerez à proximité d'ouvrages électriques aériens devront être réalisés suivant les dispositions relatives aux travaux au voisinage des lignes, canalisations et installations électriques figurant aux article R4534-107 et suivants du code du travail définissant les règles de sécurité qui interdit à toute personne de s'approcher ou d'approcher des outils, appareils ou engins qu'elle utilisera ou une partie quelconque des matériels ou matériaux qu'elle manutentionnera à une distance inférieure à 5 (cinq) mètres des conducteurs sous tension.

IL N Y A PAS DE RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN HTB 90, 225 OU 400 KV.

MAIS ATTENTION EXISTE RESEAUX AERIENS HTB 90 KV - SI BESOIN DE PLANS NOUS CONTACTER.

Responsable : CHAGNEAU Yann

Tél : +33660156890

Date : 24/02/2026

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dreal-pdl-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2026022402507D21 - 53500 - ERNEE - Ernée

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant(s) :

- [Annexe C documents-joints LA.pdf](#)
- [Lire et comprendre un plan LA RTE.pdf](#)
- [2026-02-24_15h18_51.png](#)
- [2026022402507D21-RTE-20260224-112840-RTE.pdf](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.



Annexe C : Documents joints au récépissé Travaux à proximité d'une LA



Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION ! DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,
- au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,
- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maître d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.



Plantations d'arbres à proximité :

La réglementation en vigueur ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité ou sous les lignes électriques dans la mesure où ces derniers respectent l'ensemble des distances réglementaires en vigueur, en particulier les normes de **l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001.**

Cependant, pour des raisons d'exploitation (interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de fosses de plantations sous l'emprise des conducteurs de notre ligne aérienne « HTB ».

En tout état de cause, pour une ligne aérienne, nous vous informons que toute végétation sous ou à proximité de nos ouvrages aériens doit être distante de ceux-ci de **5 mètres minimum.**

Cette végétation sera systématiquement élaguée si elle ne respecte pas cette distance de sécurité.

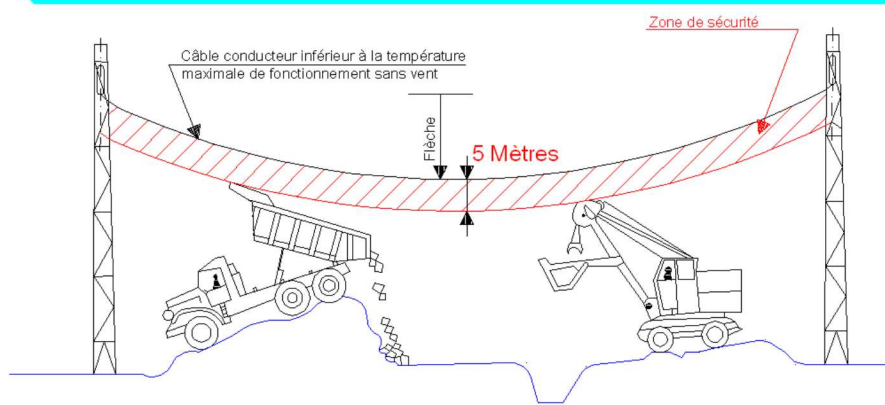
Par mesure de précaution, afin d'éviter tout incident (amorçage, incendie...), nous vous recommandons de ne pas planter d'arbres susceptibles d'entamer cette distance arrivés à maturité.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos équipes au n° indiqué sur le récépissé.

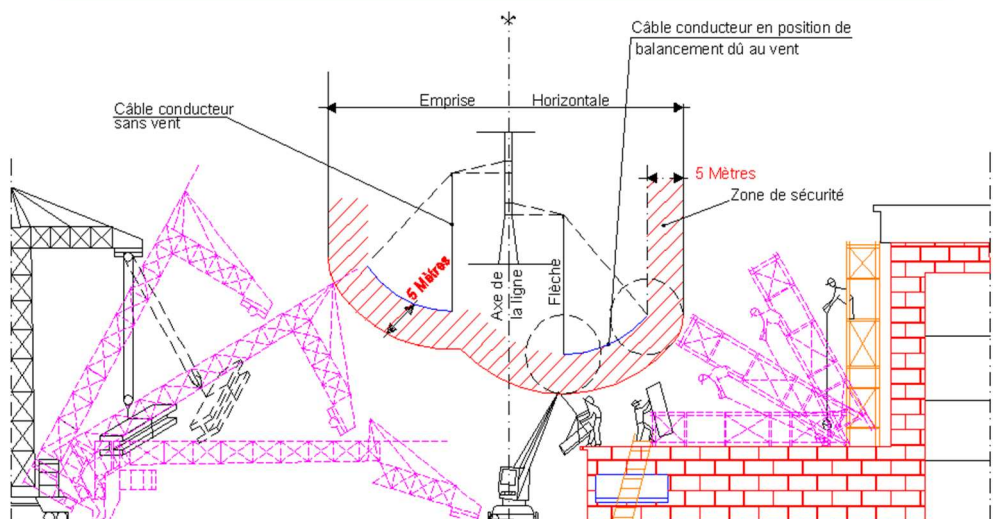
NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.

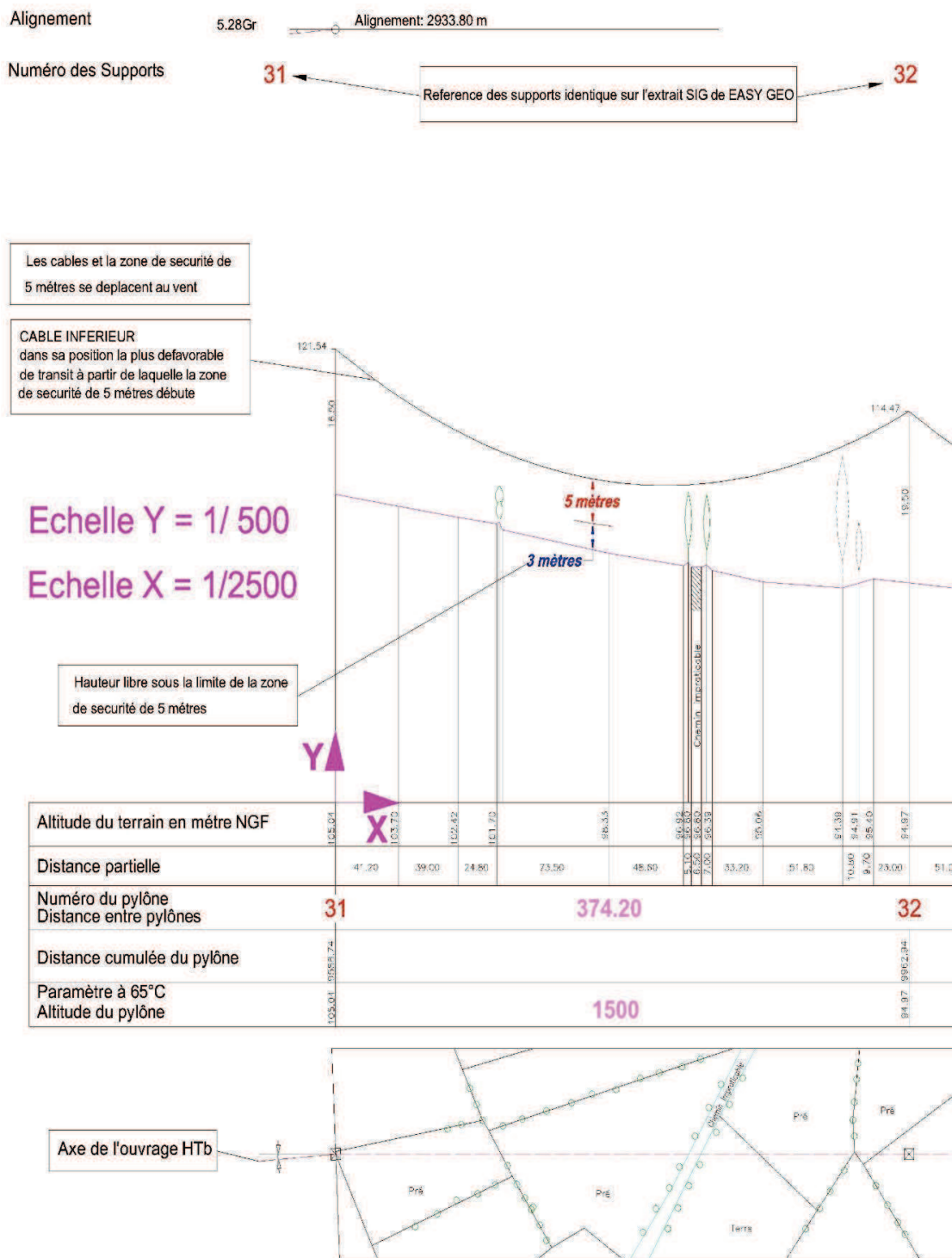
Emprise de la ligne dans le plan vertical Art R4534-108 & 109 du code du travail



Emprise de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail



EXTRAIT D'UN PROFIL EN LONG D'UNE LIGNE AERIEENNE HTB



Le réseau
de transport
d'électricité



Réglementation
anti-endommagement

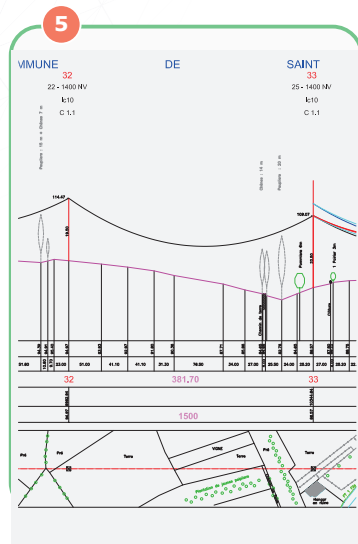
Lire, comprendre et imprimer
un plan RTE

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension
d'un plan de réseau électrique haute tension RTE
et permet de l'imprimer au format A4 en respectant l'échelle.

Vous avez reçu un **plan RTE au format AUTOCAD** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

- 1 Allez dans Fichier, fonction « **Tracer** » de votre outil Autocad
- 2 Sélectionnez l'**imprimante**
- 3 Sélectionnez le format du papier « **A4 ISO** »
- 4 Sélectionnez « **fenêtre** »
- 5 Faites une fenêtre sur la **partie concernée par vos travaux** avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
- 6 Décochez la case « **à la taille du papier** » dans les paramètres
- 7 Sélectionnez le format d'échelle « **1 : 1** »
- 8 Cochez « **Centrer** »
- 9 Puis cliquez sur « **Imprimer** »



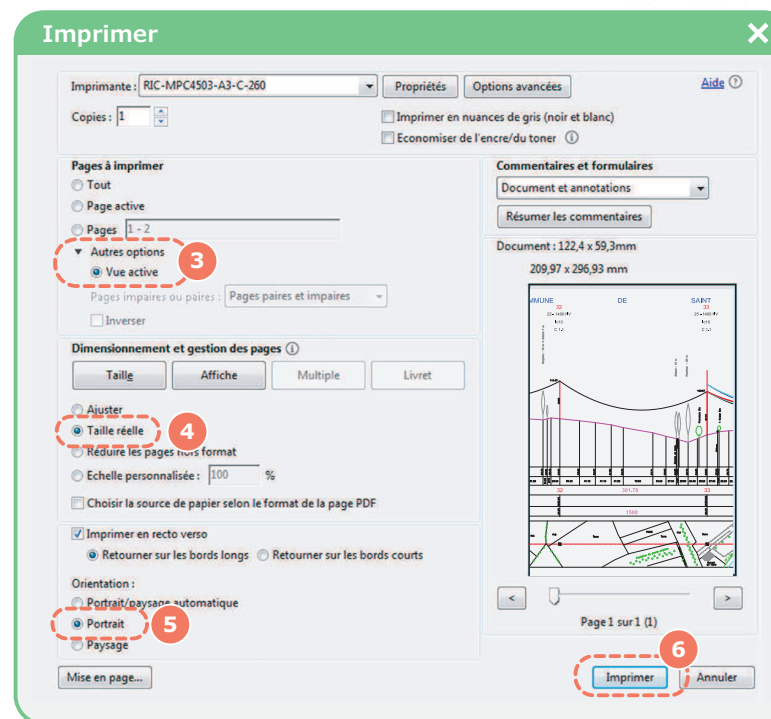
Vous avez reçu un **plan RTE au format PDF** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

- 1 Zoomez sur la **zone travaux** que l'on veut imprimer
- 2 Allez dans Fichier, fonction « **Imprimer** »
- 3 Ensuite dirigez dans « **Autres options** » et choisissez « **vue active** »
- 4 Sélectionnez « **Taille réelle** »
- 5 Sélectionnez l'orientation « **portrait** »
- 6 Puis cliquez sur « **Imprimer** »

ATTENTION !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan imprimé par rapport aux cotations existantes.





Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150 kV	90 kV	63 kV	<63 kV	Hors Tension
----	-------	-------	--------	-------	-------	--------	--------------

Site existant :		Poste électrique		Aérien Simple Terne
		Piquage		Aérien Multi Terne
		Autres fonction		Souterrain Simple Terne
				Souterrain Multi Terne
				Hors Tension

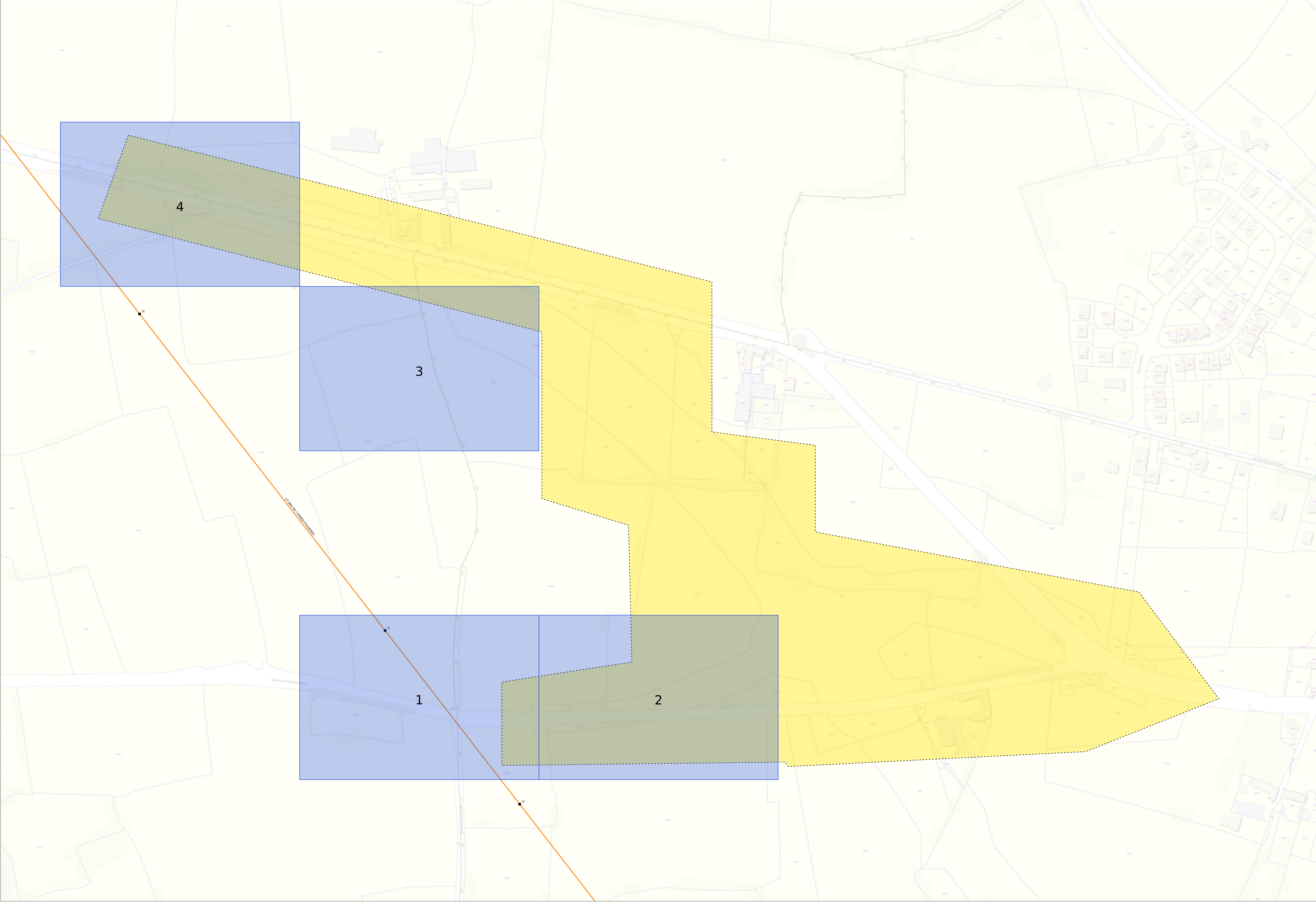
Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

étiquettes	
Tronçon/liaisons	Code LIT
Coordonnées	Longitude [SCR 4326] Latitude [SCR 4326]

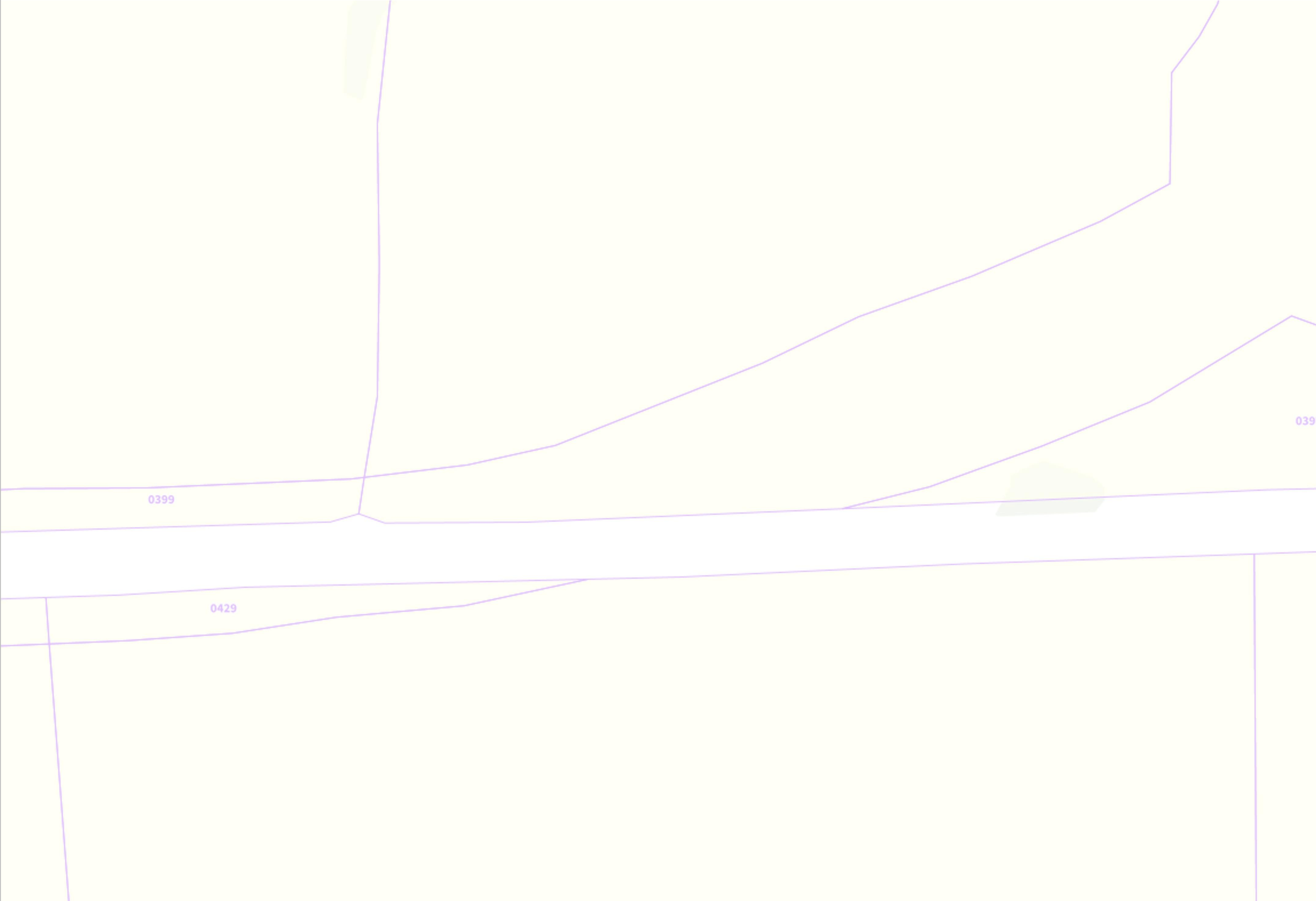
Autres symboles :

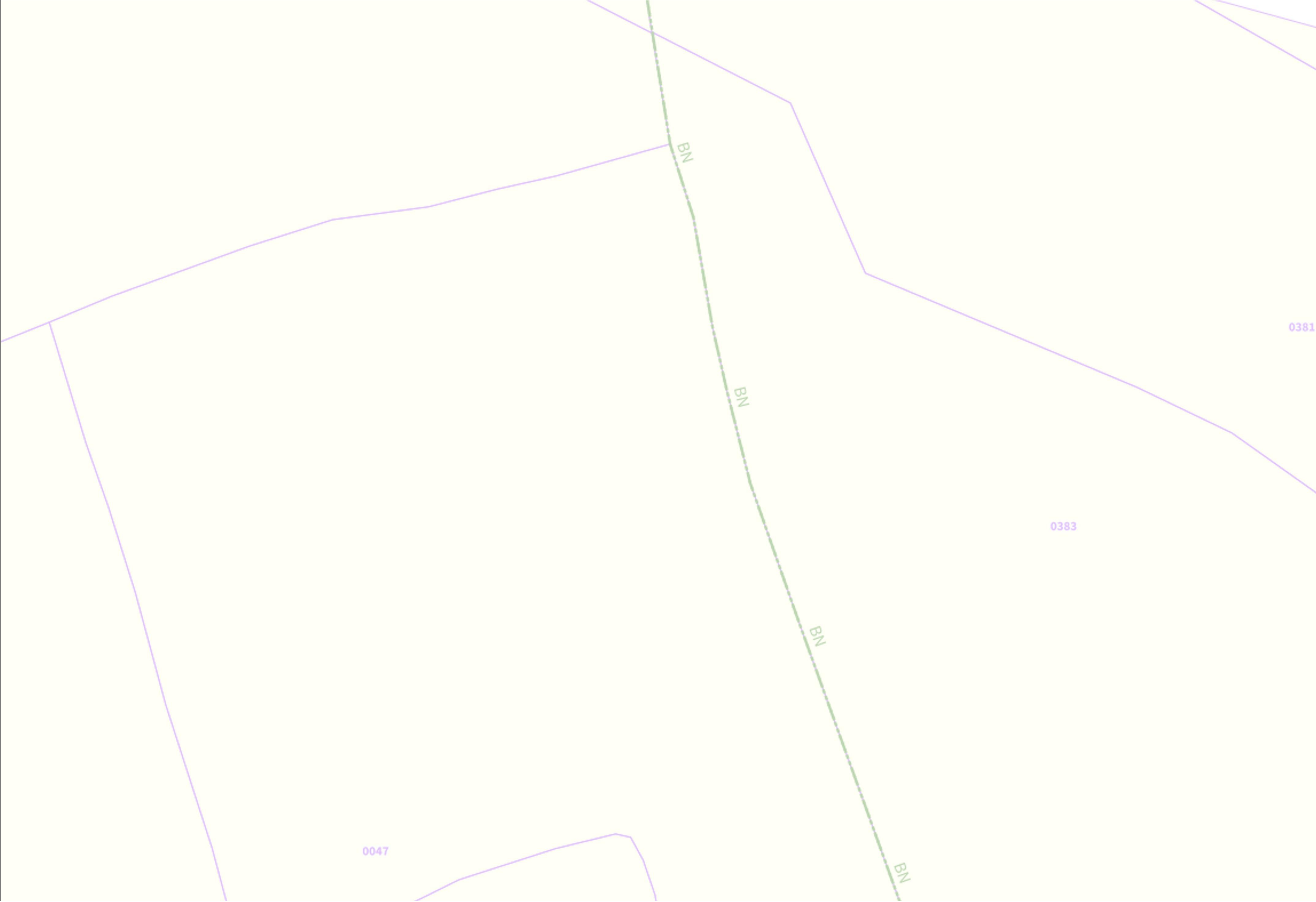
	Support		Liaison Télécom
	Point levé		

Site décidé :		Poste électrique		Décidé
		Piquage		
		Autres fonction		













Le 24/02/2026

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

2026-02-24_15h18_51.png : <https://dl.sogelink.fr/?PnUkamBG>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink